

*Peine capitale*

Peu importe que nous adoptions ou rejetions cette motion, on continuera à commettre des crimes en nombre égal, supérieur ou inférieur. Il est certain que le Parlement devrait mieux s'attaquer aux sources de la criminalité. Nous ne fournissons pas les conditions propices à la réduction de la criminalité et des meurtres. Nos services de police manquent d'argent et de personnel. Je viens de la région où se trouve le cœur de la GRC. On y donnait autrefois une excellente formation à 400 agents de police. Il y a deux ans, on en était réduit à 40 diplômés. On commence maintenant à remonter la pente. Or, alors que la Gendarmerie royale du Canada a énormément de rat-trapage à faire, elle doit participer à la réduction du déficit et subir les compressions budgétaires du gouvernement. Les services de police provinciaux et municipaux sont obligés de ronger leur frein. Ils sont entravés dans leurs moyens d'action par les compressions budgétaires, les restrictions, la suppression des subventions qui étaient destinées aux églises, aux organismes bénévoles, aux agents de libération conditionnelle, à l'enseignement et à la formation, au nom de la réduction du déficit. Ces mesures nuisent aussi à la vie familiale. Nos écoles et nos universités pourraient faire beaucoup plus pour les élèves et les étudiants. Le système fait naître le syndrome d'autodéfense, la justice sommaire et irrévocable du cowboy du Texas: la pendaison. Comme l'a dit le très honorable ancien premier ministre et député de Prince-Albert: «On n'a encore jamais pendu d'homme riche.»

Pendant que nous débattons de la peine de mort au Parlement, des centaines de milliers font la queue aux banques alimentaires, la version moderne de la soupe populaire. Nous avons un million de pauvres de plus qu'il y a à peine quelques années. Des dizaines de milliers sont sans abri, sans emploi ou autrement démunis. Nous les avons poussés à la limite. Nous les avons menés au désespoir. Certains crimes sont l'oeuvre de malades mentaux, mais la plupart de ceux qui commettent des crimes ne sont pas nés criminels mais ont été élevés dans un milieu qui les a entraînés sur cette pente. Ceux qui recourent au crime sont ceux qui ont été mal partagés dans une société qui accorde la priorité à la cupidité et à l'égoïsme: «Où est mon intérêt à moi, et que les autres aillent au diable». C'est une mentalité qui renie tout ce qu'il y a de bon en chacun de nous. La peine de mort qu'on réclame à grands cris fait appel à ce qu'il y a de plus laid en chacun de nous. Et nous avons tous un côté mauvais. Dans le cas des chrétiens, cet esprit nie tous les enseignements du Christ.

● (1740)

Nous créons des criminels et des meurtriers, qui ne naissent pas tels. Cette motion est à l'étude à cause d'un appel bête à la prétendue initiative, à l'indépendance, en vue d'appliquer les mêmes normes à ceux qui sont privés des moyens et des occasions de s'épanouir, de prospérer, de faire preuve d'initiative et d'autonomie dans une société égalitaire.

Je tiens à dire à mon ami le député de Peterborough (M. Domm), qu'un député ne doit se confiner à une question ou

deux. Ne peut-il parler d'autre chose que la peine de mort ou le système métrique?

Si le député ne peut pas faire mieux que souscrire à l'opinion de la majorité de ses électeurs, ou de ce qu'il considère comme tel, sur deux de ses chevaux de bataille préférés, il me semble que ce genre de représentation au Parlement fait appel à ce qu'il y a de plus mauvais en nous: l'avidité, l'égoïsme et l'esprit revenchard. C'est l'idée de se sentir soulagé si quelqu'un est pendu. C'est une sorte de voyeurisme puéril par personne interposée qui procure une certaine satisfaction de voir certains meurtriers recevoir ce que ces gens-là considèrent comme un châtement bien mérité, la mort.

Je ne me prête pas à ce petit jeu-là, peu importent les opinions de la majorité de mes électeurs. S'il est logique de faire un sondage auprès des électeurs à propos de la peine capitale, et que tous les députés votent exactement de cette façon, il est aussi logique de faire un sondage sur tous les problèmes qui se posent au gouvernement et au Parlement.

Il s'ensuit, en toute logique, que les députés voteraient sur une question selon les désirs de la majorité de leurs électeurs, un certain jour, une certaine année. Si nous devons faire cela, à quoi servent les députés? Compte tenu des possibilités que nous offre la technologie actuelle, nous pouvons doter tous les téléphones et tous les téléviseurs d'un équipement spécial et laisser les électeurs n'en faire qu'à leur tête tout le temps. Vous, madame la Présidente, et les services du greffier et le gouverneur général pourriez compter les résultats et signer de nouvelles lois.

Comme la société a évolué, des députés de tous les partis s'opposent maintenant à la peine de mort, ce qui était impensable il y a une dizaine, une quinzaine ou une vingtaine d'années; bien d'autres choses qui existent maintenant étaient impensables aussi à cette époque. À l'heure actuelle, un nombre croissant de Canadiens veulent une société plus tolérante, plus compatissante et plus compréhensive au sujet des causes de la criminalité. On s'applique davantage à supprimer ces causes, à supprimer les conditions qui poussent les gens à commettre des actes terribles.

Je préfère qu'un millier de meurtriers passent le reste de leurs jours en prison, plutôt que de courir le risque, même lointain, qu'un innocent ne soit exécuté. Nous n'en sommes plus à l'époque de l'Ancien Testament, ni même à celle du Nouveau. C'étaient des écrits pour leur époque. Depuis, l'humanité a progressé, elle s'est civilisée. Nous sommes à une autre époque, celle d'un nouveau testament, un testament de la décence, de l'humanité et d'un comportement civilisé. Nous devons nous opposer à la peine de mort dans notre société.

Je prie pour que nos enfants et nos petits-enfants perpétuent ce principe et améliorent les conditions de notre peuple afin que l'on élimine les choses qui sont à l'origine des crimes et des comportements criminels.